

Le Rectorat de l'Académie de Reims

représenté par son Recteur, Monsieur Philippe-Pierre CABOURDIN

et

Le MEDEF Champagne-Ardenne

représenté par son Président, Monsieur Benoit DEBOOS

[Signature le 18 novembre 2013](#)



Préambule

Les mutations et la mondialisation de l'économie, l'évolution des technologies, des modes d'organisation, de la démographie et les tensions qui en découlent, placent, tant les entreprises que le système éducatif, face à plusieurs défis :

- L'élévation générale des connaissances et des compétences et une meilleure anticipation de leur nécessaire évolution,
- La corrélation de ces compétences avec les besoins de l'économie, de la recherche et de la transmission des savoirs,
- Une culture entrepreneuriale forte au service du développement éducatif, économique et social et de l'attractivité des territoires.

Tous les acteurs, de l'entreprise et de l'éducation, doivent faire preuve à la fois d'une grande capacité d'adaptation, sans pouvoir toujours s'appuyer sur des tendances claires et parfaitement identifiables, ainsi que d'une grande efficacité collective.

Tous ces défis prennent une coloration particulière en Champagne-Ardenne. Aussi, au regard des missions et des compétences respectives qui sont les leurs, le renforcement de la coopération entre tous les acteurs du partenariat éducation-entreprise dans les domaines de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, de l'information sur l'entreprise et les métiers, et de l'entrepreneuriat, a pour finalité d'aider les jeunes à trouver la voie qui leur permettra d'assurer leur avenir professionnel dans le cadre d'un parcours construit tout au long de la vie, ainsi que leur épanouissement personnel.

Depuis 2003, l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne se sont engagés, dans le cadre de conventionnements pluriannuels, en faveur du développement des relations école-entreprise. Ces derniers ont permis l'accélération et l'intensification de ces relations, ainsi que la création et pérennisation de nombreuses initiatives telles que la Semaine Ecole-Entreprise, le Tournoi de Gestion, les Quiz découverte de l'entreprise ou les mini-entreprises.

L'entreprise et l'école doivent encore coopérer davantage, à partir de projets concrets, pragmatiques et évaluables. La présente convention se propose de poursuivre les actions entreprises et pérennisées ces dix dernières d'années, et d'impulser / soutenir toute initiative dans ce sens émanant de nos institutions.

Le Rectorat de l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne identifient quatre domaines de coopération pour accroître le nombre et la qualité de projets concrets et communs entre les entreprises et les établissements de formation, en misant sur une stratégie partenariale et territoriale :

1. Promouvoir la connaissance réciproque des mondes de l'éducation et de l'entreprise.
2. Rendre les jeunes acteurs de leur orientation afin de leur permettre de construire leur parcours éducatif et professionnel.
3. Développer les qualifications et favoriser l'insertion par un lien permanent économie / formation.
4. Eduquer, former les jeunes et les enseignants à l'esprit d'entreprendre.

Les actions à développer concerneront les jeunes, les équipes éducatives et les entreprises. Dans ce cadre, un programme d'actions, réalisé par le rectorat, détaillera la mise en œuvre de l'ensemble des axes de collaboration entre le Rectorat de l'académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne.

La présente convention s'inscrit tout naturellement dans la logique de l'accord cadre national signé le 22 juin 2010 entre le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le MEDEF.

Il s'inscrit également dans le cadre des objectifs généraux fixés par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011/2015.

Il s'inscrit également dans le projet académique 2013-2016, notamment le point 2.4.1 - l'esprit d'entreprendre : une qualité à promouvoir pour son épanouissement personnel et pour contribuer au dynamisme de notre société.



Domaines de coopération

1. Promouvoir la connaissance réciproque de l'école et de l'entreprise.

La collaboration entre les acteurs éducatifs et les entreprises nécessite la connaissance et la reconnaissance des enjeux et des objectifs de chacun. Cet axe fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'un effort particulier. L'entreprise et l'école doivent coopérer davantage, à partir de projets concrets, pragmatiques et évaluables.

Ainsi, l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne conviennent de renforcer / développer les actions visant à une meilleure connaissance réciproque, et notamment :

- Les actions d'information-formation en direction des personnels de l'éducation, qu'ils soient enseignants, conseillers d'orientation psychologues ou personnels d'encadrement. Une ou plusieurs actions pourront, chaque année, être préparée(s) conjointement en vue d'être inscrite(s) au Plan Académique de Formation (PAF), spécifiquement à destination des professeurs principaux et conseillers d'orientation psychologues.
- L'immersion de chefs d'entreprise au sein des établissements scolaires (action « Les établissements accueillent les boss »),
- Le recrutement, la formation et l'animation des Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET),
- Le recrutement, la formation et l'animation de professionnels chargés d'auditer les lycées des métiers dans le cadre des demandes de labellisation et de renouvellement de labellisation.
- Les collaborations en vue de la labellisation de « campus des métiers et des qualifications » autour de secteurs d'activité d'excellence et dont la vocation est de créer des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

2. Rendre les jeunes acteurs de leur orientation

Les signataires de la convention accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter l'élaboration et la réalisation du projet professionnel des élèves ainsi que l'insertion de ces derniers.

La connaissance des métiers, des secteurs d'activité, du fonctionnement des entreprises, est devenue primordiale aujourd'hui pour les jeunes. Il s'agit là d'un élément essentiel dans la construction du parcours de formation de l'élève, qui participe à l'orientation tout au long de la vie.

L'information sur les métiers est un élément constitutif du socle commun des connaissances et des compétences que doivent maîtriser les élèves à la fin de leur scolarité au collège.

L'amélioration des processus de choix d'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des questions récurrentes au niveau régional.

Le présent accord-cadre s'inscrit pleinement dans cet enjeu de l'accompagnement des jeunes. Il prévoit notamment de :

- Accompagner le développement du parcours de découverte des métiers et des formations de la 5^{ème} à la terminale et du futur parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP) de la 6^{ème} à la terminale ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur : interventions de professionnels pour présenter les secteurs d'activité, les métiers, les entreprises et leur environnement, visites d'entreprises...

all 3
A

- Développer et pérenniser l'option découverte professionnelle 3 heures : proposer l'option découverte professionnelle dans tous les collèges de l'académie et proposer des actions pérennes (Quiz DP3 heures).
- Informer et former les acteurs de l'orientation : stages en entreprise, participation aux rencontres Ecole/Entreprise, visites d'entreprise...
- Informer et mobiliser les entreprises sur leur rôle en matière d'orientation et d'information sur les métiers : mise à disposition de tous les outils de découverte des métiers et/ou du secteur d'activité à disposition des enseignants, des COP..., réaliser un guide d'intervention devant une classe, favoriser les rencontres enseignants/cop/chefs d'entreprise...
- S'appuyer sur des produits existants en matière d'orientation, les faire connaître et inciter à leur diffusion : Onisep, branches professionnelles...
- Combattre les préjugés sur les métiers et les formations : favoriser les présentations des métiers et des formations, lutter contre les stéréotypes ...

3. Développer les qualifications et favoriser l'insertion par un lien permanent économie / formation,

Les activités et les métiers de demain se caractérisent par un double mouvement de transformation des métiers existants et l'apparition de nouveaux métiers.

L'intégration de ces évolutions nécessite un travail continu d'observation, tant au plan des grandes tendances qui transforment la demande de connaissances et de compétences qu'au niveau du terrain pour la prise en compte des besoins d'emploi sur les territoires. Pour ce faire, le Medef Champagne –Ardenne apportera son expertise quant aux métiers d'avenir et besoins en formation s'y référant dans le cadre des travaux préparatoires à la carte annuelle des formations professionnelles.

Les préjugés, les images négatives pèsent lourdement sur l'attractivité de certaines formations et de certains métiers en dépit de capacités d'emploi qui peuvent être fortes.

L'entreprise voit son rôle en matière d'information et d'orientation évoluer.

Les enseignants et les équipes éducatives expriment de nouveaux besoins en matière d'information et de formation sur l'entreprise et l'économie.

L'école développe une pédagogie par projets dans lesquels les acteurs économiques ont un rôle à jouer, pour faire connaître la réalité des métiers et de l'économie, dans leur dimension prospective.

Cette convention se propose de renforcer la dynamique de travail et de communication sur les activités, les métiers, et les formations.

Pour ce faire, l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne conviennent de mettre en avant :

- Une concertation renforcée autour des évolutions annuelles envisagées à la carte des formations professionnelles, comprenant une diffusion préalable des informations à caractère économique et professionnel à prendre en compte et une concertation amont sur les projets d'ouverture en apprentissage portés par le CFA académique.
- L'utilisation et le développement du portail « Mon stage en ligne » (monstageenligne.fr) par les entreprises : favoriser le dépôt d'offres de stage et l'utilisation comme outil pédagogique pour la recherche par les équipes enseignantes.
- Un travail spécifique sur les métiers et les formations présentant des difficultés de recrutement malgré les besoins avérés.
- La valorisation des démarches de plateformes technologiques et, au niveau territorial, l'information des PME et TPE et des établissements sur les ressources à leur disposition.
- La synergie avec les lycées des métiers, comme plateformes de référence pour la formation.



- La promotion de toutes les formes d'alternance, sous statut scolaire et sous contrat de travail.
- La collaboration en vue de lever les freins inhérents à la mise en œuvre et à la réussite des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment collectives.

4. Eduquer, former les jeunes et les équipes éducatives à l'esprit d'entreprendre

Les signataires de la convention cherchent à initier et à valoriser l'esprit d'entreprendre : travail en équipe, prise d'initiative, sens des responsabilités, travail par projet, éveil et développement de l'esprit scientifique, intérêt pour la technologie et compréhension des mécanismes économiques.

L'esprit d'entreprendre est une composante déterminante du dynamisme de l'économie et de la société française. La prise en compte de cette dimension dans les nouvelles démarches pédagogiques est un objectif partagé par le Rectorat de l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne.

La promotion de la culture d'entreprise et des valeurs entrepreneuriales auprès des jeunes constitue un enjeu socio-économique fort et une ouverture nécessaire pour leur permettre de bâtir leurs projets éducatifs et professionnels.

Le présent accord-cadre s'inscrit pleinement dans cet enjeu de développement des compétences entrepreneuriales. Il prévoit notamment de :

- Des actions de formation seront prévues pour les enseignants sur les valeurs de l'esprit d'entreprendre et la conduite de projets en classe.
- Parallèlement, les parties signataires développent des initiatives en faveur de la connaissance de l'entreprise et de l'esprit d'entreprendre, en coopération avec d'autres partenaires du monde économique : mini-entreprises, modules « entrepreneuriat », ...
- Pour ce faire, les professionnels seront parties prenantes dans la préparation des différents outils nécessaires et se mobiliseront pour s'impliquer concrètement auprès des jeunes et des enseignants sur la formation à l'entrepreneuriat.
- D'autres actions seront développées ou pérennisées entre les différents partenaires. Ces actions permettront de placer les élèves en tant qu'acteur dans un projet et de les rendre responsable de leurs prises de décision (Tournoi de gestion).

Gouvernance et mise en œuvre :

Le pilotage de la convention occupera une place centrale afin d'évaluer les actions et d'adapter les objectifs décidés entre le Rectorat de l'Académie de Reims et le MEDEF Champagne-Ardenne.

Un comité de pilotage est constitué afin de s'assurer de l'adéquation entre les moyens mobilisés et les objectifs fixés. Il sera chargé à ce titre de rechercher si nécessaire des moyens supplémentaires. Ces moyens pourront être mobilisés en interne ou sous la forme de partenariats et de financements externes (Contrats de projet, Conseil Régional, Europe, Etat...).

Il aura également à charge de s'assurer de la coordination des actions réalisées entre l'Ecole et l'Entreprise afin d'éviter une sollicitation non productive des entreprises et des établissements scolaires.

Le comité de pilotage est composé comme suit. Chaque membre peut être représenté par une personne de son choix.

Pour le Rectorat :	Pour le MEDEF :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Recteur ▪ Le DAFPIC ▪ Le CSAIO ▪ Un(e) chargé(e) de mission Relation Ecole-Entreprise ▪ 4 conseillers techniques auprès des directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Président ▪ Le Président de la commission Education Emploi Formation ▪ Le délégué général ▪ Le coordinateur régional de la formation professionnelle ▪ Les représentants des MEDEF départementaux et des branches professionnelles

Le comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an :

- ✓ au début de l'année civile pour dresser le bilan de la Semaine Ecole-Entreprise et faire un point d'étape sur les actions engagées,
- ✓ à la fin de l'année scolaire pour dresser un bilan des actions réalisées et valider les orientations, actions et projets de l'année scolaire à venir.

Communication

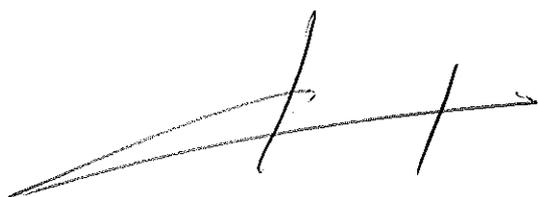
Des moyens de communication communs seront mis en place pour chacune des actions réalisées en application du présent accord.

Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 6 mois doit être respecté.

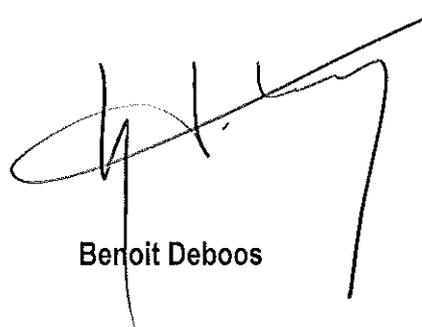
Fait à Reims, le 18 novembre 2013

**Le Recteur de l'académie de Reims,
Chancelier des universités**



Philippe-Pierre Cabourdin

**Le Président du MEDEF
Champagne-Ardenne**



Benoit Deboos